

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD32

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 56, après les mots :

« filiales des »,

insérer le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.